

Comité Ukraine Genève
geneve@comite-ukraine.ch
Nataliya Tchermalykh
nataliya.tchermalykh@gmail.com
076 627 05 87
Dario Lopreno
dario.ge@bluewin.ch
077 413 48 62

À l'attention du Conseil d'État
du Canton de Genève

Genève, le 25 mars 2022

Monsieur le Président du Conseil d'État,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'État,

À l'heure où Genève s'apprête à accueillir jusqu'à 10'000 réfugiés ukrainiens voire davantage, ce dont nous nous félicitons sans retenue, il nous semble nécessaire, et ce serait une preuve de réelle ouverture, de régulariser tous les 50 jeunes déboutés de l'asile, âgés de 18 à 25 ans, vivant à Genève, ainsi que de leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leur formation ou une activité professionnelle.

Leur quotidien est celui de l'aide d'urgence, une réalité des plus dures, précaire, déstabilisante, marginalisante et une très lourde hypothèque sur l'avenir d'un jeune. En outre leur renvoi est, pour une grande partie d'entre elles et eux, inexécutable. Tout cela fait de leur avenir une montagne d'angoissantes incertitudes. Combien de temps vont-elles et vont-ils devoir vivre ainsi ? Nous vous demandons de soutenir activement leur régularisation auprès des autorités fédérales. Nous vous demandons de leur octroyer le droit à la formation scolaire et professionnelle et le droit au travail dans le canton, ainsi que de ne pas procéder à des expulsions le cas échéant.

En 2019 le Grand Conseil a accepté deux motions (M2524 & M2526) et une pétition (P2066) en faveur de l'insertion professionnelle et l'octroi d'un permis de séjour pour les jeunes débouté-e-s qui ne peuvent être renvoyé-e-s. Plus de deux ans après, ces jeunes se battent toujours pour leur avenir. Comment préserver un équilibre psychique et par là même physique dans ces conditions ?

Nous vous demandons donc de trouver des solutions pour que :

- **Genève témoigne de sa volonté d'intégration des populations qui la composent et d'accueil des populations en détresse ; dans cet esprit, nous devons refuser d'entrer dans une générosité et un accueil à deux vitesses.**
- **D'une manière générale, les jeunes débouté-e-s et sans statut légal puissent travailler ou accéder à, poursuivre et terminer leur formation scolaire ou professionnelle choisie selon leurs aspirations et capacités.**
- **La régularisation des 50 jeunes débouté-e-s en question soit soutenue activement par votre Conseil et qu'en attendant ils aient le droit de travailler ou de se former.**

En espérant que vous ferez preuve d'humanité et que vous entendrez notre demande, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil d'État, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers d'État, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de solidarité avec le peuple ukrainien et avec les opposant-e-s russes à la guerre, dit Comité Ukraine



Dario Lopreno



Nataliya Tchermalykh